Fussballverband
Association de football
Bern Jura

Communications officielles

no 2 – 2019

28 février 2019

Communication du Comité

Assemblée ordinaire des délégués

L'assemblée ordinaire des délégués AFBJ, composée des 50 délégués des clubs des cinq sous-associations, se déroulera le **vendredi 26 avril 2019 à19h00**, à la Haus des Sports, Talgutzentrum à 3063 Ittigen.

Communications de la commission de jeu

Exigences pour la participation aux matchs de barrage pour la promotion en 2e ligue régionale à la fin de la saison 2018/2019

Les Directives pour l'organisation des compétitions règlent les conditions essentielles pour la participation aux matchs de promotion de la 3e ligue en 2e ligue régionale (point 2.7.1 – Obligation pour la promotion des juniors). Si une équipe renonce à la participation aux matchs de barrage ou si un club ne remplit pas les critères exigés au début de la saison de 3e ligue pour la participation aux matchs de barrage, c'est l'équipe la mieux classée du même groupe de 3e ligue qui remplit les critères exigés, qui peut participer aux matchs de barrage de promotion de 3e / 2e ligue régionale. Etant donné que le FC Madretsch (3e ligue, groupe 6) ne remplit pas les conditions de l'Obligation pour la promotion des juniors, l'équipe ne peut pas participer aux matchs de barrage pour la promotion (situation au 01.02.2019).

Les matchs de barrage ont lieu aux dates suivantes:

- Match aller: samedi, 01.06.2019, à 18h00
- Match retour: samedi, 08.06.2019, 18h00 (samedi de Pentecôte)

Le tirage au sort des matchs de barrage sera effectué lors de l'AD de l'AFBJ le vendredi 26 avril 2019 à Ittigen.

Ainsi, à la fin de la saison 2018/2019 se disputeront pour la neuvième et dernière fois des matchs de barrage pour la promotion de 3e ligue en 2e ligue régionale, étant donné qu'à la fin de la saison 2019/2020 la 3e ligue sera réduite de huit à six 6 groupes et que la 2e ligue régionale passera de 24 à 28 équipes. A l'avenir, les six vainqueurs de groupes seront promus directement en 2e ligue régionale (voir CO no 1/2019).

Coupe bernoise et qualification pour la Coupe Suisse
Rappel

Les dates pour les différents tours de la coupe figurent dans le calendrier de base. La date officielle du match prévue peut uniquement être avancée et ceci exclusivement avec l'accord des deux équipes (points 1.3., 2.4 et 3.3 du Règlement).

Des déplacements de matchs à une date ultérieure ne sont en principe pas autorisés. Si les deux clubs ne peuvent pas trouver un accord pour une date avancée, c'est la date officielle prévue au calendrier de base qui reste valable.

Si le tour est fixé à un mercredi, le jeudi est également considéré comme jour officiel de compétition.

Dates et heures de matchs identiques pour les deux derniers tours du championnat 2018/2019

Pour la 2e ligue régionale et la 3e ligue, le plan de jeu des deux derniers tours du présent championnat prévoit des dates et des heures de matchs identiques (voir les «Directives pour l'organisation des compétitions 2018/2019», chiffre 2.10.2).

Ces heures de jeu fixes ne peuvent pas être modifiées par les clubs.

Communication de l'ASF

Assemblée ordinaire des délégués de l'ASF 2019

L'assemblée ordinaire des délégués de l'ASF a lieu le samedi 18 mai 2019, à 09h30, à la Haus des Sports in Ittigen. Les propositions doivent déposées au secrétariat général par écrit et brièvement motivées en allemand ou en français au plus tard jusqu'au 23 mars 2019 (art. 30 ch. 2 des statuts de l'ASF). Conformément à l'art. 30 ch. 1, les clubs peuvent également déposer des propositions.

Département de jeu / secrétariat AFBJ